

**CESSION D'ACTIFS**  
**EN LIQUIDATION JUDICIAIRE**

(Article L.642-19 du code de commerce)

**Je soussigné Me Christian HART de KEATING**  
**Mandataire Judiciaire**  
**SELARL de KEATING**  
**183, avenue Georges Clémenceau**  
**92000 NANTERRE**  
**Tél. : 01 47 25 25 55**

Liquidateur désigné à cette fonction par jugement en date du 13/10/2023 dans le cadre de la liquidation judiciaire de :

**SELARL PHARMACIE KALBASI** au capital de 10 000,00 €, exploitant un fonds de commerce de pharmacie situé à 1, rue Jules Guesde 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX  
RCS NANTERRE B 913 720 850

**Déclare que sont susceptibles d'être cédés les actifs dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :**

Fonds de commerce de pharmacie situé 1, rue Jules Guesde 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

	2022
Chiffre d'affaires	200 081
Résultat de l'exercice	(147 147)



**Description des actifs :**

Un fonds de commerce d'officine de pharmacie.

**Les éléments incorporels, soit :**

- le droit au bail tel que décrit dans une fiche d'identification jointe,
- le nom commercial,
- la clientèle et l'achalandage y attachés.

**Les éléments corporels, soit :**

- mobilier et matériel en pleine propriété, étant ici précisé que l'inventaire est en cours d'élaboration par Maître GILLET-SEURAT. MORETTON.

**Les stocks :** selon inventaire en cours d'élaboration.

**La cession d'une officine de pharmacie est réglementée par le code de la santé public, par les articles L.5125-8 et suivants du code de la santé public. Tout candidat devra respecter les conditions posées par ce code.**

## CONDITIONS DE LA CESSION :

L'offre devra être très précise quant au périmètre de la reprise.

**Sous peine d'irrecevabilité**, l'offre d'acquisition devra être établie en cinq exemplaires (en ce compris les annexes), et comporter impérativement :

- le prix d'acquisition à hauteur de l'intégralité du prix offert net vendeur, hors droits, hors frais, hors charges, assorti :
  - d'un chèque de banque  
ou
  - d'une caution bancaire, à première demande sans bénéfice de discussion accordée par un établissement bancaire ou financier

**La garantie du prix, chèque de banque ou garantie à première demande, devra être remise, au plus tard, le jour de l'audience du juge-commissaire, à peine d'irrecevabilité.**

- l'identité de l'acquéreur
  - s'il s'agit d'une personne morale :
    - . les statuts
    - . l'extrait KBIS (de moins de trois mois)
    - . le dernier bilan
    - . l'état des inscriptions de privilèges et protêts
  - s'il s'agit d'une personne physique :
    - . l'état civil complet (nom, date et lieu de naissance, adresse, situation de famille, contrat de mariage), la photocopie recto-verso de sa carte d'identité
- **faculté de substitution** (selon qu'il s'agisse d'une personne morale ou d'une personne physique à laquelle l'acquéreur entend se substituer, il conviendra de joindre les documents réclamés ci-dessus)
- **une attestation sur l'honneur stipulant qu'il n'existe aucun lien de parenté ou alliance avec les dirigeants de droit ou de fait de la société débitrice**
- **une attestation sur l'honneur stipulant que l'acquéreur (personne physique ou personne morale) n'est pas attrait dans une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire et ne fait pas l'objet d'une interdiction de gérer.**

**Le jour de l'audience, les candidats repreneurs auront, éventuellement, la possibilité d'améliorer leur offre. (Les améliorations devront être faites au moyen d'un chèque de banque qui devra être remis dans le délai fixé par le juge-commissaire).**

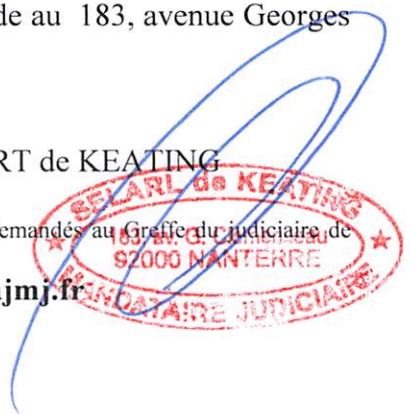
**La possibilité d'amélioration étant décidée par le juge-commissaire, il est conseillé d faire sa meilleure offre dans le cadre de la proposition initiale.**

Fixe au **17/11/2023 à 12h00** la date limite de dépôt des offres à mon étude au 183, avenue Georges Clémenceau, 92000, NANTERRE.  
NANTERRE, le 26 octobre 2023

Christian HART de KEATING

Ces renseignements ne sont communiqués qu'à titre indicatif étant rappelé que peuvent être demandés au Greffe du judiciaire de Nanterre un extrait KBIS, les bilans, les états d'inscription ainsi que l'inventaire détaillé.

**Cette annonce est consultable sur le site [www.cnajmj.fr](http://www.cnajmj.fr)**



***FICHE D'IDENTIFICATION DU BAIL***

**ADRESSE :**

1, rue Jules Guesde 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX,

**DESIGNATION :**

Les locaux se composent au rez de chaussée, d'un local commercial avec WC d'une surface d'environ 74 m<sup>2</sup>, et au sous-sol, de locaux à usages de bureaux, réserve, cuisine d'environ 102m<sup>2</sup>.

**DUREE :**

Le bail a été renouvelé à compter du 01/04/2016, pour se terminer le 30/03/2025

**DESTINATION :**

Activité d'officine de pharmacie.

**LOYER :**

Le loyer annuel s'élève à 17 000 € HT hors charges, à parfaire d'éventuelles réindexations.

**DEPOT DE GARANTIE :**

Le dépôt de garantie à reconstituer s'élève à 4 250 €.

**POUR TOUTE VISITE DU LOCAL, MERCI DE CONTACTER LE COMMISSAIRE  
PRISEUR DESIGNE PAR LE TRIBUNAL, MAITRE MORETTON AU 01.47.25.00.87**